© wikipedia

LA PAIX
journée d'étude

SOCIÉTÉ POUR L'HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS DES ANCIENS PAYS BOURGUIGNONS, COMTOIS, ROMANDS (SHDB)

FACULTÉ DE DROIT, DES SCIENCES CRIMINELLES ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

CENTRE GEORGES CHEVRIER UMR CNRS uB 7366

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019
BÂTIMENT EXTRANEF – SALLE 109
09H15 – 17H00

UNIL | Université de Lausanne

PROGRAMME

08h45 – 09h15 : Accueil des participants, salle 221
09h15 – 12h00 : La Suisse et la Paix

TAPPY Denis | Université de Lausanne
La Suisse et la paix, un lien particulier ?
Quelques remarques concernant plus particulièrement
la Suisse romande et le canton de Vaud.

DORTHE Lionel | Université de Fribourg
Fribourg et ses paix perpétuelles (1476 et 1516) :
quelle(s) solennité(s) pour quel(s) effet(s) ?

BEUVANT Hugo | Université Rennes 1
La paix imaginée par la Grande Nation à travers
l'exemple des Républiques sœurs.

EVRARD Sébastien | Université de Lorraine
Juges et justice. L'épuration des juges entre Suisse et France (1807-1808).

PEROZ Anne | Université de Lausanne
L'affaire Hoffmann, ou quand la paix ne fait pas
bon ménage avec le devoir de neutralité.

MERMOUD Claire | Université Grenoble-Alpes
Le système des mandats de la SDN, première pierre à l'édifice
d'une paix internationale durable (regard transversal, 1919-2019).

BODINEAU Pierre | Université de Bourgogne
L'autre conférence de Lausanne (1932).
Un professeur dijonnais en diplomatie.

12h00 – 13h30 : Repas, restaurant Da Nino

13h30 – 15h30 : Divers regards sur la thématique de la Paix

MELET Jérôme | Université de Franche-Comté
L'animal : présent diplomatique et symbole de paix universel.

ENNACIRI Khadija | Université Hassan II Casablanca
La réconciliation nationale contre la violence de
l'État au Maroc entre le possible et le souhaitable.

CHAUVIN-HAMEAU Paul | Université de Tours
Qualifier les défenseurs de la paix sous l'Ancien Régime :
pour un usage des termes « pacifiste », « antimilitariste »,
« cosmopolite » et « belliqueux ».

WATTELIN Guillaume | Université de Lille
Préserver la paix dans les familles.
L'enfermement par voie de correction paternelle
sous la Révolution (1790-1804).

BUEB Renaud | Université de Franche-Comté
Victor Considerant et la paix, la brochure de 1850.

FRANÇOIS-LECLANCHE Xavier
Misère de la paix et opulence de la guerre pour une famille suisse hongroise.

15h30 – 16h00 : Pause café, salle 221
16h00 – 17h00 : La justice de paix

MEHMEDOVIC Aldina | Université de Lausanne
La compétence du juge de paix vaudois
en matière de conciliation, des origines à nos jours.

BART Jean | Université de Bourgogne
Encore un mot sur les juges de paix.

GERVASONI François-Xavier
Une justice de proximité en déclin, l'exemple de la justice
de paix du canton de Roulans (1938-1959).

17h15 : Assemblée générale de la SHDB

À Lausanne, ville souvent choisie pour accueillir des négociations et des accords internationaux, le thème proposé pour le colloque annuel de la *SHDB* est la « paix », une des conditions reconnues pour assurer le bonheur des sociétés humaines.

Ce thème est décliné de diverses manières : on évoquera la paix des familles, dans les familles, c'est-à-dire la paix des ménages comme la paix conjugale, qui suit parfois le conflit, voire la séparation. Ce peut être aussi la paix entre les générations, que séparent parfois les manières de vivre, voire les conceptions de la vie.

Mais l'histoire nous montre aussi des conflits entre tribus, entre pays puis entre nations ; après les combats et les deuils vient l'aspiration à la paix.

C'est le temps de la diplomatie, des négociations puis des traités de paix ; celui de la naissance d'un droit de la paix qui sera l'essentiel du droit international public. D'une manière générale, on s'intéressera à toutes les techniques d'apaisement des conflits, quels qu'ils soient : conciliation, médiation, arbitrage, juridictions spécialisées (justice de paix), etc.

Conformément aux traditions de la *SHDB*, les sujets sont choisis dans toutes les époques et dans tous les pays. Les communications ne dépasseront pas une durée de 20 minutes et ont vocation à être publiées dans les *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois, romands,* après examen par le comité de lecture.

Organisation :
– Anne Peroz, MER, Université de Lausanne : anne.peroz@unil.ch
– Karen Fiorentino, Prof., Université de Bourgogne : karen.fiorentino@u-bourgogne.fr

Centre Georges Chevrier
UMR 7366 CNRS uB

UNIL | Université de Lausanne
Faculté de droit,
des sciences criminelles
et d'administration publique